2026-06-25-N24
Nombre de Conseillers : 27 **En exercice :** 27 **Présents** : 22 **Votants** : 26
Nomenclature : 5.2.

CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le jeudi 25 juin 2026, à 19 h, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Joseph OLIVE, Maire.

Date de la convocation : 19 juin 2026

Présents : BEA Thérèse, BENDRELL Brigitte, BIENAIMÉ Régis, CORTES Antoine, ESPELT SACAZE Marie-Lou, FAURE Nicole GARSAU Jacques, HASSANI Djamel, LOPEZ Barbara, LOPEZ Valérie, LOPEZ Vanessa, NASARRE Michel, NOGUÉS Dominique, PELISSIER Alain, POUS Pierre, QUINTUS Cécile, ROIG Philippe, SENYARICH Olivier, SURJUS ROJAS Marie-Isabelle, TORRENT Rose-Marie, VIDAL Gilles,

Absents ayant donné procuration :
AVINO Georges à OLIVE Joseph,
CHANTEMARGUE Yves à QUINTUS Cécile,
NOGUERA Rémi à LOPEZ Valérie,
SALES Nadine à CORTES Antoine,

Absent excusé :
OLIVE Jean-Baptiste,

LOPEZ Barbara a été nommée secrétaire de séance.

COMMISSIONS MUNICIPALES. CREATION ET MISE EN PLACE.

Le Maire,

Informe que le Conseil Municipal a la possibilité de former des commissions chargées d'étudier les affaires qui lui sont soumises,

Précise qu'elles ont une fonction exclusivement préparatoire et n'exercent qu'un rôle consultatif, qu'elles n'ont aucun pouvoir décisionnel et que le Maire en est le président de droit,

Rappelle que depuis la loi du 17 mai 2013, dans les communes de 1000 habitants et plus, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle,

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20260625-2026-06-25-N24-DE
Date de télétransmission : 07/08/2026
Date de réception préfecture : 07/08/2026

Précise que chaque liste devant avoir *a minima* un représentant, cela implique que les commissions seront constituées de 12 membres, répartis comme suit :

- 8 membres pour la liste « Millas, une force à venir »,
- 2 membres pour la liste « Millas, ensemble pour demain »,
- 1 membre pour la liste « Pour un avenir durable »,
- 1 membre pour la liste « Agir et s'engager ensemble »,

Propose de constituer les commissions municipales,

Le Conseil Municipal,

OUÏ le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE, que pour respecter le principe de la représentation proportionnelle, 12 conseillers municipaux siégeront à chaque commission municipale,

PROCEDE à l'élection des membres de la commission « Sécurité et gestion des risques » dont les résultats sont les suivants :
Une liste unique est présentée :
Joseph OLIVE, Brigitte BENDRELL, Jean-Baptiste OLIVE, Régis BIENAIME, Vanessa LOPEZ, Nadine SALES, Philippe ROIG, Rémi NOGUERA
Pierre POUS, Yves CHANTEMARGUE,
Jacques GARSAU,
Olivier SENYARIACH,
La liste unique obtient 26 voix,

DIT que les membres élus au sein de la commission **« Sécurité et gestion des risques »** sont les suivants :
Joseph OLIVE, Brigitte BENDRELL, Jean-Baptiste OLIVE, Régis BIENAIME, Vanessa LOPEZ, Nadine SALES, Philippe ROIG, Rémi NOGUERA
Pierre POUS, Yves CHANTEMARGUE,
Jacques GARSAU,
Olivier SENYARICH,

Certifié exécutoire

Transmis par dématérialisation à la Sous-Préfecture de Prades le
Le Maire

- × Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
- × Informe que le présent acte peut faire l'objet :

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34000 Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son affichage en Mairie.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- d'un recours gracieux auprès du Maire de la Commune de MILLAS, dans ce même délai de deux mois à compter de son affichage en Mairie. Ce recours est de nature à proroger le délai de recours. Le Maire disposera d'un délai de deux mois pour répondre, faute de quoi, son refus sera regardé comme un refus tacite, qui ouvrira un nouveau délai de deux mois pour le dépôt d'un recours contentieux devant la juridiction administrative précitée.

Affiché le Notifié le

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20260625-2026-06-25-N24-DE
Date de télétransmission : 07/08/2026
Date de réception préfecture : 07/08/2026

PROCEDE à l'élection des membres de la commission « Finances et moyens généraux » dont les résultats sont les suivants :
Une liste unique est présentée :
Joseph OLIVE, Gilles VIDAL, Brigitte BENDRELL, Barbara LOPEZ, SURJUS Marie-Isabelle, Alain PELISSIER, Djamel HASSANI, Rémi NOGUERA,
Cécile QUINTUS, Michel NASARRE,
Dominique NOGUES,
Olivier SENYARICH,

La liste unique obtient 26 voix,

DIT que les membres élus au sein de la commission **« Finances et moyens généraux »** sont les suivants :

Joseph OLIVE, Gilles VIDAL, Brigitte BENDRELL, Barbara LOPEZ, SURJUS Marie-Isabelle, Alain PELISSIER, Djamel HASSANI, Rémi NOGUERA,
Cécile QUINTUS, Michel NASARRE,
Dominique NOGUES,
Olivier SENYARICH,

PROCEDE à l'élection des membres de la commission « Culture, Tourisme et Vie associative » dont les résultats sont les suivants :
Une liste unique est présentée :
Joseph OLIVE, Nadine SALES, Antoine CORTES, Thérèse BEA, Nicole FAURE, Barbara LOPEZ, Vanessa LOPEZ, Valérie LOPEZ,
Cécile QUINTUS, Pierre POUS,
Jacques GARSAU,
Rose-Marie TORRENT,

La liste unique obtient 26 voix,

DIT que les membres élus au sein de la commission « **Culture, Tourisme et Vie associative** » sont les suivants :
Joseph OLIVE, Nadine SALES, Antoine CORTES, Thérèse BEA, Nicole FAURE, Barbara LOPEZ, Vanessa LOPEZ, Valérie LOPEZ,
Cécile QUINTUS, Pierre POUS,
Jacques GARSAU,
Rose-Marie TORRENT,

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20260625-2026-06-25-N24-DE
Date de télétransmission : 07/08/2026
Date de réception préfecture : 07/08/2026

PROCEDE à l'élection des membres de la commission « Affaires Scolaires, éducation, jeunesse et sports » dont les résultats sont les suivants :
Une liste unique est présentée :
Joseph OLIVE, Marie-Isabelle SURJUS, Thérèse BEA, Rémi NOGUERA, Georges AVINO, Marie-Lou ESPELT SACAZE, Antoine CORTES, Vanessa LOPEZ,
Cécile QUINTUS, Michel NASARRE,
Dominique NOGUES,
Rose-Marie TORRENT,

La liste unique obtient 26 voix,

DIT que les membres de la commission « **Affaires Scolaires, éducation, jeunesse et sports** » sont les suivants :
Joseph OLIVE, Marie-Isabelle SURJUS ROJAS, Thérèse BEA, Rémi NOGUERA, Georges AVINO, Marie-Lou ESPELT SACAZE, Antoine CORTES, Vanessa LOPEZ,
Cécile QUINTUS, Michel NASARRE,
Dominique NOGUES,
Rose-Marie TORRENT,

PROCEDE à l'élection des membres de la commission « Aménagement de l'espace urbain » dont les résultats sont les suivants :
Une liste unique est présentée :
Joseph OLIVE, Alain PELISSIER, Rémi NOGUERA, Régis BIENAIME, Djamel HASSANI, Philippe ROIG, Barbara LOPEZ, Marie-Lou ESPELT SACAZE,
Yves CHANTEMARGUE, Michel NASARRE,
Dominique NOGUES,
Olivier SENYARICH,

La liste unique obtient 26 voix,

DIT que les membres de la commission « **Aménagement de l'espace urbain** » sont les suivants :
Joseph OLIVE, Alain PELISSIER, Rémi NOGUERA, Régis BIENAIME, Djamel HASSANI, Philippe ROIG, Barbara LOPEZ, Marie-Lou ESPELT SACAZE,
Yves CHANTEMARGUE, Michel NASARRE,
Dominique NOGUES,
Olivier SENYARICH,

Certifié exécutoire
Transmis par dématérialisation à la Sous-Préfecture de Prades le
Le Maire
× Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
× Informe que le présent acte peut faire l'objet :
↳ d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34000 Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son affichage en Mairie.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.
↳ d'un recours gracieux auprès du Maire de la Commune de MILLAS, dans ce même délai de deux mois à compter de son affichage en Mairie. Ce recours est de nature à proroger le délai de recours. Le Maire disposera d'un délai de deux mois pour répondre, faute de quoi, son refus sera regardé comme un refus tacite, qui ouvrira un nouveau délai de deux mois pour le dépôt d'un recours contentieux devant la juridiction administrative précitée.
Affiché le Notifié le

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20260625-2026-06-25-N24-DE
Date de télétransmission : 07/08/2026
Date de réception préfecture : 07/08/2026

PROCEDE à l'élection des membres de la commission « Santé et solidarités » dont les résultats sont les suivants :
Une liste unique est présentée :
Joseph OLIVE, Valérie LOPEZ, Régis BIENAIME, Nicole FAURE, Georges AVINO, Thérèse BEA, Gilles VIDAL, Vanessa LOPEZ,
Cécile QUINTUS, Pierre POUS,
Jacques GARSAU,
Rose-Marie TORRENT,

La liste unique obtient 26 voix,

DIT que les membres de la commission « **Santé et solidarités** » sont les suivants :
Joseph OLIVE, Valérie LOPEZ, Régis BIENAIME, Nicole FAURE, Georges AVINO, Thérèse BEA, Gilles VIDAL, Vanessa LOPEZ,
Cécile QUINTUS, Pierre POUS,
Jacques GARSAU,
Rose-Marie TORRENT,

PROCEDE à l'élection des membres de la commission « Agriculture et environnement » dont les résultats sont les suivants :
Une liste unique est présentée :
Joseph OLIVE, Philippe ROIG, Alain PELISSIER, Rémi NOGUERA, Djamel HASSANI, Jean-Baptiste OLIVE, Nicole FAURE, Brigitte BENDRELL,
Pierre POUS, Michel NASARRE,
Jacques GARSAU,
Olivier SENYARICH,

La liste unique obtient 26 voix,

DIT que les membres de la commission « **Agriculture et environnement** » sont les suivants :
Joseph OLIVE, Philippe ROIG, Alain PELISSIER, Rémi NOGUERA, Djamel HASSANI, Jean-Baptiste OLIVE, Nicole FAURE, Brigitte BENDRELL,
Pierre POUS, Michel NASARRE,
Jacques GARSAU,
Olivier SENYARICH,

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20260625-2026-06-25-N24-DE
Date de télétransmission : 07/08/2026
Date de réception préfecture : 07/08/2026

PROCEDE à l'élection des membres de la commission « Cadre de vie et développement durable » dont les résultats sont les suivants :
Une liste unique est présentée :
OLIVE Joseph, Marie-Lou ESPELT SACAZE, Rémi NOGUERA, Nicole FAURE, Vanessa LOPEZ, Georges AVINO, Valérie LOPEZ, Marie-Isabelle SURJUS ROJAS,
Cécile QUINTUS, Yves CHANTEMARGUE,
Dominique NOGUES,
SENYARICH Olivier,

La liste unique obtient 26 voix,

DIT que les membres de la commission **« Cadre de vie et développement durable »** sont les suivants :
OLIVE Joseph, Marie-Lou ESPELT SACAZE, Rémi NOGUERA, Nicole FAURE, Vanessa LOPEZ, Georges AVINO, Valérie LOPEZ, Marie-Isabelle SURJUS ROJAS,
Cécile QUINTUS, Yves CHANTEMARGUE,
Dominique NOGUES,
SENYARICH Olivier,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
LOPEZ Barbara

Le Maire,
OLIVE Joseph

MAIRIE DE MILLAS 66170

Certifié exécutoire
Transmis par dématérialisation à la Sous-Préfecture de Prades le - 7 AOUT 2026
Le Maire
× Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
× Informe que le présent acte peut faire l'objet :
↳ d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34000 Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son affichage en Mairie.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.
↳ d'un recours gracieux auprès du Maire de la Commune de MILLAS, dans ce même délai de deux mois à compter de son affichage en Mairie. Ce recours est de nature à proroger le délai de recours. Le Maire disposera d'un délai de deux mois pour répondre, faute de quoi, son refus sera regardé comme un refus tacite, qui ouvrira un nouveau délai de deux mois pour le dépôt d'un recours contentieux devant la juridiction administrative précitée.

Affiché le 07.08.2026 Notifié le

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20260625-2026-06-25-N24-DE
Date de télétransmission : 07/08/2026
Date de réception préfecture : 07/08/2026